

# ACADEMIE DE BORDEAUX

\*\*\*\*\*

COLLEGE LES EYQUEMS

RUE TOUR DE VEYRINES

33700 MERIGNAC

## Compte rendu

du conseil d'administration du

**Mardi 4 Avril 2017**

Présidence	• Mme MOUTON-BARRERE Principale
Membres présents	<ul style="list-style-type: none"><li>• M PREVOST (principal adjoint),</li><li>• Mme CHAMINADE (CPE),</li><li>• M LARTIRIGOYEN (adjoint gestionnaire)</li><li>• M le SCOUARNEC, M JOACHIM, M LUPION, M DUTHEIL, Mme HEIB, Mme SEGUIN (professeurs).</li><li>• Mme MORAND (infirmière), M LAFOND (agent de maintenance)</li><li>• Mme SAINT MARC (mairie et conseil départemental)</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• M LLORENS agent comptable (invité)</li></ul>
Membres excusés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Le MEINS, Mme CHAUNIER (PEEP)</li><li>• Mme COLOMBIER, Mme SALVATELLA, Mme GAROSI, M DELACHAUX (parents FCPE)</li><li>• Mariétou SARR</li><li>• Camille LECOUTOUR</li></ul>
Membres absents	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme DIEU (personnalité qualifiée)</li></ul>

***Un problème d'envoi de convocations par mail n'a pas permis aux deux fédérations de parents d'élèves d'être averties de la tenue de ce conseil d'administration. Au nom de l'ensemble du conseil je leurs présente nos plus sincères excuses. Ayant le quorum nous avons tenu ce conseil car M LLORENS, agent comptable, ne pouvait pas reporter à une date ultérieure, tout en restant dans les délais légaux (fin avril), le vote du compte financier.***

***Nous sommes navrés de ce contre temps. Mme la principale réunira début mai les deux fédérations pour reprendre avec eux tout ce qui a été dit lors de ce conseil.***

Le quorum est atteint : 13 présents

Début de la séance : 17h 30

La Principale remercie les personnes présentes et prie d'excuser les absents.

Mme MOUTON-BARRERE, principale, assure le secrétariat de séance. Elle confirme l'ordre du jour.

### **I – Conseil d'administration**

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 14 Février 2017 (compte rendu joint avec la convocation).

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **II – Questions financières**

#### **1) Le compte financier 2016 (cf documents)**

Mme MOUTON-BARRERE rappelle que nous analysons le compte financier 2016 car pour les questions financières nous fonctionnons en année civile.

M LARTIRIGOYEN, gestionnaire, commente le power point du compte financier (dépenses et recettes). M LLORENS, agent comptable, commente le calcul du résultat et l'aide à la ventilation du résultat. Il en ressort une gestion saine de l'établissement avec des fonds de réserves tout à fait corrects. Mme la Principale remercie M LARTIRIGOYEN pour la rigueur de son travail et les résultats sains du compte financier.

#### **Vote sur la sincérité des comptes constatés**

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **Vote pour l'affectation des résultats**

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2) Admission en non valeur

Il s'agit de prendre en charge des créances non honorées par une famille en date de 2011-2012 pour motif d'insolvabilité après recours à l'huissier. Le montant s'élève à 326,23€

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 3) DBM : prélèvements sur les fonds de réserve

- a) Réserve du service général : 3500 € formation 1ers secours  
2000€ dalles et éclairage du plafond du CDI  
3000€ pour les bancs de la cour  
1200€ pour un tapis de réception EPS  
1000€ pour la réparation d'un panneau de

basket

soit **10700 €**

- b) Réserve du service SRH : 326,23€ admission en non-valeur  
1960,26€ annulation d'un ordre de recettes  
2500€ travaux en cuisine : réfection de tous les  
filtres, déplacement d'une centrale de nettoyage  
3500€ Achats de matériel cuisine : 2 chariots à  
verre, 2 tables mobiles et une poubelle de cuisine  
Soit **8286,49 €**

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4) Charte de la restauration

Cette charte fixe les principes de fonctionnement du service de restauration. C'est un partenariat entre le Département et les établissements : il s'agit d'un cahier des charges de la délégation du service de restauration aux collèges publics girondins qui fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs (respecter des grammages, 60% de desserts maison en 2023, 30 mn de repas pour chaque élève dont 20mn assis, recours à des fiches techniques pour la production des repas 70% cette année, utilisation de produits éco labélisés, 20% de produits bio d'ici 2020...).

Les principaux objectifs sont :

- Une restauration durable et responsable : marchés, agriculture locale, bio,...
- Une politique volontariste d'éducation à l'alimentation : gaspillage, petits déjeuners...
- Une restauration sécurisée et maîtrisée : respect de la réglementation, doter les EPLE d'outils facilitants,...
- Des offres alimentaires cuisinées et goûteuses : exigences qualitatives.
- Une qualité de service.
- Un engagement du Conseil départemental de mettre à disposition des locaux et des équipements professionnels corrects.
- Des dotations de personnels adaptées.
- Un renforcement du dispositif de sécurité alimentaire : analyses, prélèvements...

M le Gestionnaire émet des réserves sur la possibilité d'utiliser la plateforme informatique pour l'année 2018. Il se réserve le droit de conserver le logiciel PRESTO qui donne entière satisfaction.

Vote de l'approbation de la charte :

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Vote : Adhésion au groupement de commande (plateforme informatisée, mutualisation des contrats de maintenance,....)

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

### **III – Questions pédagogiques**

#### **1) Oral EPI DNB**

Il est demandé au CA d'approuver les modalités de passation de l'épreuve orale de soutenance de projet : date, modalités de passation et grille d'évaluation

Date : mercredi 31 mai 2017

Modalités de passation : cf feuille de présentation

Grille d'évaluation : cf feuille

	<b>Votants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Résultat du vote</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### **1) Calendrier provisoire de fin d'année scolaire**

Vacances de Pâques : du vendredi 14 avril au soir au mardi 2 mai au matin.

Lundi 8 mai : Férié.

Jeudi 11 mai : réunion d'information des parents de 3<sup>ème</sup> au sujet du DNB.

Pont de l'ascension : du mercredi 24 mai 12h30 au lundi 29 mai au matin.

Epreuve orale de soutenance de projet (3<sup>ème</sup>) : mercredi 31 mai (matin). Les cours sont banalisés pour les 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Lundi de Pentecôte férié : lundi 5 juin

Mercredi 28 juin : tous les élèves seront libérés pour préparer les salles du brevet.

Jeudi 29 et vendredi 30 juin : épreuves du DNB.

Le dernier CA aura lieu le lundi 3 juillet 2017

La sortie officielle est prévue le vendredi 7 juillet au soir.

Un calendrier plus précis de la fin de l'année vous sera communiqué ultérieurement.

### **IV Questions diverses**

- Lecture d'une motion de l'équipe d'EPS
- Mme PESQUIER remplace à la rentrée prochaine Mme MOUTON-BARRERE qui part à la retraite. Elle est actuellement proviseur adjoint au lycée Charles PEGUY à Eysines. Nous lui souhaitons la bienvenue.
- Le château Picque-Caillou convie la Principale à une réunion d'information concernant la future campagne de protection du vignoble et de l'entretien des sols. Mme la Principale fera un compte rendu au prochain CA.

- Nous organisons la tenue de la formation du PSC1 (1ers secours) pour la grande majorité de nos élèves de 3<sup>ème</sup> (62%) comme le prévoit la loi (50% des élèves de 3<sup>ème</sup> cette année). Les autres élèves recevront la formation des gestes qui sauvent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h.

La secrétaire de séance et présidente du CA

Françoise MOUTON-BARRERE